



Rapport au Conseil communal

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce sur l'envoi du courrier électronique de la Municipalité le 1^{er} octobre 2018 en vue de créer un collectif dans le cadre du référendum sur le plan de quartier « Le Cloalet »

Administration générale

M. Maurice Mischler, syndic

Rapport N°3/2019



Rapport au Conseil communal

Le dépôt d'une demande de référendum contre la décision du Conseil communal d'approuver le projet de plan de quartier Le Cloalet et son règlement amendé était attendu par la Municipalité, qui n'a pas été surprise de la démarche.

Au vu des arguments d'ores et déjà amenés par les opposants à ce projet dans les débats qui ont précédé la publication de la décision cantonale d'approbation du plan de quartier, la Municipalité a estimé que les citoyens palinzards devaient avoir l'occasion d'obtenir des informations qui ne proviennent pas exclusivement des référendaires.

Aussi, il paraissait opportun qu'un groupe citoyen puisse être créé pour contribuer aux réflexions liées aux décisions que les électrices et électeurs d'Epalinges devront prendre sur le développement et l'urbanisation de notre commune.

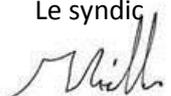
La Municipalité a donc décidé d'envoyer un courrier électronique aux conseillers communaux et autres personnes qu'elle pensait intéressés à soutenir cette démarche et faire partie de ce groupe. Le contenu du courrier et la liste de diffusion ont été acceptés par la Municipalité.

Dans un deuxième temps, la Municipalité a revu sa position et décidé d'envoyer ce courrier électronique à tous les Conseillers communaux. Cette décision a été prise avant l'appel téléphonique entre M. le Syndic Maurice Mischler et Mme le Préfet Clarisse Schumacher-Petoud. Cet échange a justement permis à M. le Syndic d'informer Mme le Préfet de la décision de la Municipalité.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Enzo Santacroce. À noter que le contenu de cette réponse a été validé par Mme le Préfet.

Epalinges, le 17.12.2018

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler



La secrétaire

Sarah Miéville